



Vendeur ou acquéreur, si vous avez confié un mandat de vente ou de recherche de bien à un notaire, sa rémunération est désormais libre. Rapprochez-vous de lui pour en connaître le montant.

Estimation de vos frais d'acquisition

Récapitulatif de vos renseignements

Dans le département Paris (75), vous avez fait, en tant que primo-accédant, l'Acquisition d'un bien bâti, financé Emprunt sans garantie hypothécaire, pour un prix de 265 000 €
Résultat de l'évaluation en date du mardi 22 septembre 2026.

Emoluments du notaire (hors TVA)	3 315 €
Emolument proportionnel de vente	2 515 €
Formalités (estimation)	800 €
Droits dus au Trésor Public	15 388 €
Droits d'enregistrement	15 388 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	265 €
Frais de publication de vente	265 €
Débours (Factures des intervenants tiers au dossier)	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
Evaluation de la TVA (Trésor Public)	663 €
TVA sur émoluments de vente	503 €
TVA sur formalités	160 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	20 300 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 7.66 % du prix d'acquisition dont 6.16 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (2.97%) ■ Notaire (16.39%) ■ Etat (80.65%)

